

AIDES FINANCIÈRES ...

... pour la mobilité durable

L'État prévoit également des aides financières pour :

- > Vélo et vélo électrique
- > Motocycle / cyclomoteur électrique
- > Voiture électrique / hydrogène
- > Voiture familiale électrique / hydrogène
- > Camionnette électrique / hydrogène

La **Commune de Rambrouch** prévoit des aides financières pour :

- > Vélo et vélo électrique
- > Vélo pour enfants



	Aide financière étatique (Klimabonus)	Prime communale	Fonds nova naturstrom
Vélo pour enfants (4-18 ans accomplis)		50 €	
Vélo et vélo électrique (pedelec25)	Max. 50% des coûts effectifs avec un max. 600 € ⁷	50% de l'aide étatique avec un max. 300 €	
Motocycle / cyclomoteur électrique	Max. 50% des coûts effectifs avec un max. 1.000 € ⁸		Voir brochure aides fnn pour l'année en question
Voiture électrique / hydrogène	Max. 50% des coûts effectifs avec un max. 8.000 € ⁸		www.fnn.lu ou demander le lien vers la brochure actuelle à votre conseiller en énergie de l'Energieatelier
Voiture familiale électrique / hydrogène	Max. 50% des coûts effectifs avec un max. 8.000 € ⁸		
Camionnette électrique / hydrogène	Max. 50% des coûts effectifs avec un max. 8.000 € ⁸		
Borne de charge simple	Max. 50% des coûts effectifs avec un max. 750 € ⁹		
Borne de charge intelligente	Max. 50% des coûts effectifs avec un max. 1.200 € ⁹		

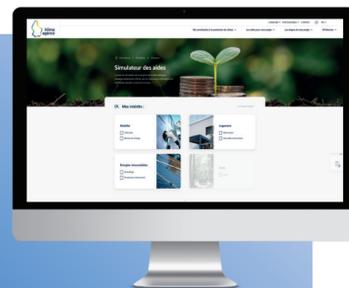
⁷ Valable pour les factures datées du 01.04.2022 jusqu'au 31.03.2024.

⁸ Valable pour les contrats d'achat, de location ou de leasing du 01.04.2022 jusqu'au 31.03.2024.

⁹ Valable pour les factures datées du 01.07.2020 jusqu'au 30.06.2023.

Simulateur de toutes les aides pour votre projet de logement et mobilité durable

Simulez les montants de toutes les aides dont vous pouvez bénéficier pour réussir votre projet et contribuez ainsi à la protection du climat.



Lien vers le simulateur : <https://aides.klima-agence.lu>

Le conseiller en énergie du Canton de Redange vous assistera avec plaisir si vous avez des questions. T 28 33 44 – info@energieatelier.lu

AIDE FINANCIÈRE ...

... pour l'installation de récupération des eaux de pluie

Le Ministère octroie des aides financières pour des installations de récupération des eaux de pluie depuis 2003. Certaines conditions minimales sont à respecter en vue de bénéficier de cette aide de **1.000 € au maximum**. La Commune de Rambrouch concède aussi depuis 2021 une aide communale de **100% de l'aide étatique** pour une installation de récupération des eaux de pluie.

Pour plus d'information, sur les conditions à remplir, référez-vous sur : <https://eau.gouvernement.lu/fr/services-aux-citoyens/Formulaires.html>

	Aide financière étatique	Prime communale
Installation de récupération des eaux pluviales	1.000 €	100% de l'aide étatique

PRIMES ...

... pour appareils ménagers

Vous pouvez bénéficier **d'une prime de 100 €** lors de l'achat d'un appareil électroménager correspondant au moins à la classe énergétique en vigueur. Vous pouvez trouver les conditions actuelles sur www.energieatelier.lu. Des primes sont conférées pour : **machine à laver, sèche-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur, appareil combiné, congélateur.**



www.energieatelier.lu
> Rubrique : PRIMES

AUTRES PRIMES ...

Equilibrage hydraulique

Dans le cas d'un équilibrage hydraulique en combinaison avec le remplacement de la pompe de circulation du chauffage par une pompe à haute efficacité énergétique, un **subside de 300 €** peut être alloué. Ce subside est uniquement valable pour des maisons existantes et non pour de nouvelles constructions.

Réparation

Bénéficiez également d'une prime pour la réparation d'un appareil ménager classe A+++ de 50% du montant des frais de réparation, plafonnée à **100 €**.

SUBVENTIONS

POUR LA PROTECTION DE NOTRE ENVIRONNEMENT DANS LA COMMUNE DE RAMBROUCH

Mesures d'encouragement pour la rénovation énergétique, les énergies renouvelables, la mobilité active et les appareils ménagers

Avez-vous des questions spécifiques sur votre projet ou souhaitez-vous un conseil en énergie pour vous exposer les possibilités, une estimation des coûts et les aides financières ?

Notre conseiller en énergie se réjouira de répondre à toutes vos questions, soit par téléphone, soit en réunion (chez vous ou au bureau). Ce conseil est gratuit et est co-financé par votre commune.

FIXEZ VOTRE RENDEZ-VOUS GRATUIT ENCORE AUJOURD'HUI

ENERGIEATELIER

43, Grand-Rue
Redange/Attert

☎ 28 33 44

info@energieatelier.lu

Dir kënnt den Depliant a Lëtzebuerger Sprooch um Site vun der Gemeng eroflueden: www.rambrouch.lu

ENERGIEATELIER - VOTRE POINT INFO POUR TOUTES VOS QUESTIONS SUR L'ÉNERGIE

WWW.ENERGIEATELIER.LU



Les PRIMES de la commune de Rambrouch

Votre commune s'engage dans la lutte contre le changement climatique et encourage fortement ses habitants à agir dans l'intérêt de notre environnement et de notre climat. En sa séance du 25 mars 2021, le conseil communal de Rambrouch a approuvé le règlement communal fixant les nouvelles primes concernant les aspects suivants :

- **Rénovation énergétique** de bâtiments résidentiels
- Installations favorisant **les énergies renouvelables**

Les primes communales pour **promouvoir la mobilité active (vélo)**, la **récupération des eaux de pluie** ainsi que celles pour les **appareils ménagers** à faible consommation d'énergie resteront inchangées.

Quelles sont les conditions pour les primes communales ?

Les aides communales sont payées seulement si les conditions liées aux primes étatiques sont respectées. Après avoir bénéficié des primes étatiques, vous êtes éligibles à toucher les primes communales. **Une preuve de paiement de la prime étatique** doit être fournie avec la demande d'aide communale.

- Le bénéfice des primes est uniquement valable pour les personnes physiques, propriétaires d'un bâtiment d'habitation implanté sur le territoire de la Commune de Rambrouch.
- Éligibles pour une prime communale sont les bénéficiaires de primes étatiques dont **la lettre de confirmation est datée après le 31.12.2019 resp. 31.12.2017 (installations photovoltaïques)**.



ENOPRIMES

Depuis 2015, les fournisseurs d'énergie électrique et gaz ont une obligation d'encourager les consommateurs d'énergie à réaliser des économies d'énergie dans les logements, bâtiments fonctionnels, industries, etc. sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Ainsi, Enovos dispose du programme Enoprimes, qui propose des primes aux particuliers pour des travaux d'isolation, le remplacement d'un ancien système de chauffage, la mise en place d'une installation solaire thermique et d'une ventilation mécanique contrôlée.

Comme pour l'aide étatique, il est important de créer le dossier de demande et d'attendre l'accord par écrit AVANT la signature de la commande pour les travaux envisagés par l'un des artisans agréés par le programme Enoprimes.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler que les entreprises et administrations peuvent aussi profiter du programme Enoprimes pour des mesures d'économie d'énergie.

Plus d'information: www.enoprimes.lu

AIDES FINANCIÈRES ...

... pour la rénovation énergétique d'un bâtiment d'habitation

Une aide financière communale à raison de **25% de l'aide étatique** est accordée dans le cadre de la réalisation de travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment utilisé intégralement à des fins **d'habitation âgé de plus de 10 ans**.

Conditions générales des aides étatiques (Klimabonus) pour rénovation énergétique :

- Seuls sont éligibles les travaux d'assainissement réalisés sur base d'un conseil en énergie par un bureau agréé (aide conséquente pour conseil en énergie) et qui font l'objet d'un accompagnement ponctuel de la mise en œuvre des travaux (Klimabonus également). Une exception est faite dans le cas où l'assainissement se limite à un seul élément de construction de l'enveloppe thermique.
- Votre maison doit avoir plus de 10 ans (référence : date de l'autorisation de bâtir)
- Vous devez satisfaire aux exigences minimales posées en termes énergétiques et de durabilité pour les parties de construction rénovées.
- Ces aides sont valables du **01.01.2022 jusqu'au 31.12.2025**. La **date de la facture** est déterminante.
- Les travaux de rénovation peuvent seulement commencer une fois que l'accord de principe a été délivré par l'État.

Pour avoir plus d'information sur les étapes à suivre et l'éligibilité, profitez d'un conseil gratuit du conseiller en énergie de votre commune (Energieatelier - T 28 33 44 – info@energieatelier.lu).

Les montants alloués sont calculés sur base des surfaces de l'élément après assainissement et dépendent du degré de durabilité des matériaux d'isolation (fossile, minéral, écologique) utilisés et de leurs épaisseurs (Standard de performance I, II, III).

Élément de construction de l'enveloppe thermique	Aide financière étatique (Klimabonus)	Prime communale	Enoprimes
Élément contre extérieur : mur extérieur (isolé du côté extérieur ou du côté intérieur), toiture inclinée ou plate, dalle inférieure contre extérieur	25-85 €/m ² dépendant du niveau écologique du matériel, de son pourcentage en matières recyclées et de son l'épaisseur	25% de l'aide étatique	6 €/m ² ¹
Élément contre zone non chauffée ou sol : dalle supérieure contre zone non chauffée, mur ou dalle inférieure contre sol ou zone non chauffée			
Fenêtres et portes-fenêtres	50-60 €/m ² dépendant du standard de performance (épaisseur)		11 €/m ² ¹
Ventilation mécanique avec récupération de chaleur	45 €/m ² calculée sur la base de la surface de référence énergétique (max. 150 m ²)		Sur demande

¹ action spéciale Enoprimes: doublement des aides jusqu'à la fin de l'année 2022

AIDES FINANCIÈRES ...

... pour la production d'énergies renouvelables

Une aide financière communale à raison de **25% resp. 50% (selon installation) de l'aide étatique** est accordée dans le cadre d'une installation favorisant les énergies renouvelables.

Conditions générales des aides étatiques (Klimabonus) pour des installations d'énergies renouvelables :

- L'aide peut être demandée **après la finalisation** de l'installation.
- Vous n'avez pas besoin de faire recours à un conseiller énergétique agréé pour les installations d'énergies renouvelables.
- Pour chaque installation, des exigences techniques doivent être respectées. Pour plus de détails, fixez un rdv pour un conseil en énergie gratuit (Energieatelier - T 28 33 44 – info@energieatelier.lu) ou visitez le site de la Klima agence (aides.klima-agence.lu)
- Ces aides sont valables du **01.01.2022 jusqu'au 31.12.2025**.

N'oubliez pas de demander votre artisan de faire une demande auprès de l'Administration de l'Enregistrement pour profiter du **taux réduit de la TVA de 3%**.

Installation technique d'énergies renouvelables	Aide financière étatique (Klimabonus)	Prime communale	Enoprimes	Fonds nova naturstrom
Photovoltaïque (<= 30 kW _c)	2 options : - 20% des coûts effectifs avec tarif d'injection garanti pendant 15 ans (max. 500 €/kW _c) - 50% des coûts effectifs avec renonciation au tarif d'injection garanti (max. 1.250 €/kW _c), pour auto-consommateur Les revenus des installations > 10 kW _c sont imposables. Une aide étatique pour une batterie de stockage est prévu dans l'avenir.	50% de l'aide étatique	Aucune aide disponible	1.500 € pour système combiné (PV + batterie + borne de recharge intelligente)
Installation solaires thermiques (eau chaude)	50% des coûts effectifs (max. 2.500 €) ²	50% de l'aide étatique (max. 1.250 € pour maisons unifamiliales) (max. 7.500 € pour résidences)	35 €/m ² panneau	1.500 € si combiné avec une autre source d'énergies renouvelables

Installation solaires thermiques (appoint chauffage)	50% des coûts effectifs (max. 4.000 €) ²	50% de l'aide étatique (max. 2.000 € pour maisons unifamiliales) (max. 8.500 € pour résidences)	35 €/m ² panneau	1.500 € si combiné avec une autre source d'énergies renouvelables
Pompes à chaleur géothermique	50% des coûts effectifs (max. 12.000 €) ^{3,4}	25% de l'aide étatique sans bonus	2.500 € ⁶	1.250 €
Pompes à chaleur air-eau	50% des coûts effectifs (max. 500€/kW _{th} / Total max. 12.000€) ^{3,4}	25% de l'aide étatique sans bonus	2.500 € ⁶	750 €
Chaudières à granulés de bois / plaquettes de bois (uniquement maison existante)	50% des coûts effectifs (max. 750 €/kW _{th} / Total max. 7.500 €) ^{3,5}	25% de l'aide étatique	500 €-1.000 €	500 €
Chaudières à combustion étagée pour bûches de bois ou combinée avec granulés de bois (uniquement maison existante)	50% des coûts effectifs (350 €/kW _{th} / Total max. 3.500 €) ^{3,5}	25% de l'aide étatique	500 €-1.000 €	500 €
Chauffage à pellets	50% des coûts effectifs (max. 7.500 €) ^{3,5}	25% de l'aide étatique	500 €-1.000 €	500 €
Poêle à pellets relié au chauffage	30% des coûts effectifs (max. 2.500 €)	25% de l'aide étatique	Aucune aide disponible	500 €
Installation réseau de chaleur	50% des coûts effectifs (max. 12.500 €)			
Raccordement réseau de chaleur	50% des coûts effectifs (max. 3.750 €) ³	Aucune aide disponible	Aucune aide disponible	Aucune aide disponible
Optimisation chauffage au bois (installation d'un filtre à particules)	50% des coûts effectifs (max. 1.500 €)	Aucune aide disponible	Aucune aide disponible	Aucune aide disponible
Démontage d'un réservoir à mazout	50% des coûts effectifs (max. 2.000 €)	Aucune aide disponible	Aucune aide disponible	Aucune aide disponible

² Bonus de combinaison de 1.000 € si combiné avec un autre système de chauffage à base d'énergies renouvelables

³ Bonus de remplacement de 30% du montant Klimabonus si remplacement du chauffage à combustible fossile par un système de chauffage basé sur les énergies renouvelables

⁴ Bonus d'adaptation de 2.000 € si les radiateurs et conduites de chauffage sont adaptés au nouveau système de chauffage.

⁵ Bonus pour réservoir tampon de 15% du montant Klimabonus si un réservoir tampon d'une capacité minimale de 30 l/kW est prévu.

⁶ Action spéciale Enoprimes: doublement des aides jusqu'à la fin de l'année 2022.